

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 JUIN 2020**

Le jeudi 18 juin 2020 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 22 juin 2020 à 20h30 au Centre d'animation de Rots, ayant pour objet :

- 1- Élection d'un secrétaire de séance.
- 2- Délibération : approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 08/06/2020.
- 3- Délibération : proposition d'une liste de membres pour la C.C.I.D.
- 4- Délibération : indemnités de gardiennage 2020.
- 5- Délibération : demande d'exonérations de loyer pendant la période de confinement.
- 6- Délibération : demande de subvention de l'association D Day Academy.
- 7- Délibération : subvention aux coopératives scolaires.
- 8- Délibération : vote des taux des impôts locaux.
- 9- Délibération : Budget principal : décision modificative n°1.
- 10- Délibération : Budget annexe nouveau quartier urbain : compte administratif 2019, affectation de résultat et budget primitif 2020.
- 11- Délibération : Budget annexe lotissement rue Saint-Germain : compte administratif 2019, affectation de résultat et budget primitif 2020.
- 12- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie et souscription d'un nouveau prêt.
- 13- Information : point gymnase, mur d'escalade et parking autour du gymnase.
- 14- Information : autorisation pour la mise en place de l'application COFONDER.
- 15- Information des maires délégués et des adjoints au Maire.
- 16- Tour de table.

L'an deux mille vingt, le Lundi 22 juin à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Étaient présents : Mme Coraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, Mme Laetitia BLIN, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Aurore BRUAND, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, M. Franco DURIAATTI, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER, Mme Joelle SOREL, M. Gérard VARLET.

Absents excusés : aucun

Absents non excusés : aucun

Pouvoirs : aucun

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Franco DURIAATTI est désigné comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 08/06/2020

Monsieur le Maire décide de reporter ce point.

3. Proposition d'une liste de membres pour la C.C.I.D.

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et au moins un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2020

La Direction Régionale des Finances Publiques (D.R.Fi.P.) demande que la Commune de Rots propose une liste de 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels le directeur des services fiscaux nommera les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants pour le mandat en cours.

Monsieur le Maire propose la liste suivante et invite le Conseil municipal à apporter d'éventuelles modifications avant de délibérer :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Coraline BARROIS, Conseillère municipale, 28 bis rue Froide 14980 ROTS	Hervé LEMOUTON, habitant, 2 route de Lasson 14980 ROTS
Jacky BESNIER, 1 ^{er} adjoint au Maire 5 route de Bayeux 14980 ROTS	Yannick GILLETTE, habitant, 3 route de Caen 14980 ROTS
Laetitia BLIN, Conseillère municipale, 2 sente du Manoir 14980 ROTS	Alain FAVRE, Conseiller municipal, 16 sente du Vivier – Lasson 14740 ROTS
Corinne BRUNETEAU-FALET, Adjointe au Maire, 3 chemin du Touchet – Secqueville-en-Bessin 14740 ROTS	Frédéric VILFEU, habitant, 3 impasse des Pérelles – Secqueville-en-Bessin 14740 ROTS
Ludovic BUON, Adjoint au Maire, Hameau de Bray – Secqueville-en-Bessin 14740 ROTS	Gérard MORIN, habitant, Route de Rosel 14980 ROTS
Véronique DELATROETTE, Conseillère municipale, 11 rue de l'église Saint-Ouen 14980 ROTS	Pascal VOISIN, habitant, 13 route de Bayeux 14980 ROTS
Franco DURIATTI, Maire délégué de Lasson, 12 rue Joachim Langlois – Lasson 14740 ROTS	Jean-Pierre LUET, habitant, 7 bis rue Neuf Mer – Lasson 14740 ROTS
Stéphanie FAUTRAS, Adjointe au Maire, 4 impasse Belle Joséphine – Lasson 14740 ROTS	Romain HAMARD, 3 La Ruelle – Lasson 14740 ROTS
Gérard VARLET, Maire délégué, 11 rue de la Dîme – Secqueville-en-Bessin 14740 ROTS	Francis NIARD, habitant, 4 rue de Neuf mer – Lasson 14740 ROTS
Francis JULIEN, habitant, 8, cour de la mairie – Lasson 14740 ROTS	Jean-Loup MOREL, domicilié hors Commune 19 rue Jacques Offenbach 93110 ROSNY-SOUS-BOIS
Annie LAGARDE, Conseillère municipale, 8, rue de la Chasse Neuve – Lasson 14740 ROTS	Alain DELHOMMEAU, conseiller municipal, 12 chemin Héloin 14980 ROTS
Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, Maire déléguée de Rots, 2, chemin de Colombelles 14980 ROTS	Michèle PIQUOT, habitante 2 rue des Coteaux – Lasson 14740 ROTS
Dorotheé PITOIS-BLESTEAU, Adjointe au Maire, 3, route de Saint-Manvieu 14980 ROTS	Antoine VAN WYNSBERGHE, habitant, 2 impasse des Épinettes – Lasson 1470 ROTS
Annie THIBAUT, habitante, 11 bis rue Lucien Frémont – Lasson 14740 ROTS	Sylvie TOSATTO, habitante, 27 rue de la Dîme - Secqueville-en-Bessin 14740 ROTS
Alain LEBOSQUAIN, domicilié hors Commune Rue du Moulin 14114 VER-SUR-MER	Martine POUTIER, habitante, 2 chemin des grisons - Secqueville-en-Bessin 14740 ROTS
Christian GUIBOUT, habitant, 10 rue de Bray 14740 LASSON	Bernard MESLIN, habitant, 3 rue des Coteaux – Lasson – 14740 ROTS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à proposer cette liste à la Direction Régionale des Finances Publiques.

4. Indemnités de gardiennage 2020.

Pour l'année 2020, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte et 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la Commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire propose :

Église	Préposé	Domicile	Proposition 2020
Église de Lasson	Mme TALVAST	Rots (village de Lasson)	479,86 €
Église de Rots	Mme Liliane TASSILLY	Rots (village de Rots)	479,86 €
Église de Secqueville-en-Bessin	Mme Mireille AMIOT ou Mme Sophie TURGIS	Rots (village de Secqueville-en-Bessin)	479,86 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2020 les indemnités de gardiennage suivante :

Église	Préposé	Domicile	Montant
Église de Lasson	Mme Andrée TALVAST	Rots (village de Lasson)	479,86 €
Église de Rots	Mme Liliane TASSILLY	Rots (village de Rots)	479,86 €

Pour l'église de Secqueville-en-Bessin, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de voter à main levée.

Mme Mireille AMIOT : 16 voix

Mme Sophie TURGIS : 4 voix

3 abstentions

Le Conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de gardiennage de 479,86 € à Mme Mireille AMIOT pour le gardiennage de l'église de Secqueville-en-Bessin.

5. Demande d'exonérations de loyer pendant la période de confinement.

Plusieurs locataires de biens communaux ont fait des demandes d'exonérations de loyer pour la période correspondant au confinement :

a-) Monsieur Maxime LEBOURGEOIS, podologue, Carré Saint-Ouen.

Monsieur LEBOURGEOIS est un podologue locataire de la cellule commerciale appartenant à la Commune dans la résidence Carré Saint-Ouen route de Caen à Rots. Il a demandé une exonération des loyers d'avril et de mai.

b-) S.A.R.L. Billy & Co, gîte Presbytère de Rots.

Par courrier, Monsieur Guillaume VAUVRECY demande l'exonération de ces loyers depuis le début du confinement (mi-mars). Il signale que beaucoup de leurs prestations sont annulées ou reportées à plusieurs mois voire un an.

M. Michel BOURGUIGNON est réticent à ce qu'il y ait une exonération pour la S.A.R.L. Billy & Co.

M. Paul DOUESNEL souhaite que si l'exonération est autorisée pour M. LEBOURGEOIS, il faut qu'elle le soit également pour la S.C.I. Billy & Co.

M. Jacky BESNIER trouve que si de telles exonérations sont approuvées, il faudrait également le faire pour tous les locataires de biens immobiliers appartenant de la Commune.

Mme Aurore BRUAND suggère que la Commune n'exonère que les locataires qui en font la demande.

Mme Véronique DELATROETTE signale que le Gîte communal et très souvent réservé et il semblerait que M. LEBOURGEOIS ait beaucoup plus de difficultés financières.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- à l'unanimité autorise une exonération de 3 mois de loyers pour Monsieur Maxime LEBOURGEOIS (avril, mai et juin),
- par 4 voix pour, 18 contre et 1 abstention, refuse la demande d'exonération de la S.A.R.L. Billy & Co.

M. Thomas PAULMIER remarque qu'il pourrait également être mis en place un échancier de paiement avec des délais de remboursement des loyers non payés.

Monsieur le Maire précise que pour la S.A.R.L. Billy & Co, la question pourra de nouveau être soumise au vote du Conseil municipal si la société rencontre des difficultés financières.

6. Demande de subvention de l'association D Day Academy.

L'association D Day Academy demande une subvention exceptionnelle de 1 000 € qui n'a pas encore été acceptée par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association D Day Academy.

7. Subventions aux coopératives scolaires.

Tous les ans, la Commune attribue une subvention aux Coopératives scolaires de l'école des Roseaux pour les aider à organiser des sorties. Il y a deux coopératives, une pour l'école maternelle et une autre pour l'école élémentaire.

Effectifs de l'année dernière (référence : Conseil d'école du 17/10/2019) :

	2020
Nombre d'élèves école maternelle	85
Nombre d'élèves école élémentaire	119

	Subvention 2020	€/élève
École maternelle	1 955 €	23,00 €
École élémentaire	2 737 €	
TOTAL	4 692 €	
657361 - Subvention coopérative scolaire	4 692,00 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer cette subvention pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer 1 955 € à la coopérative de l'école maternelle et 2 737 € à celle de l'école élémentaire. Ces montants seront imputés à l'article 657351.

8. Vote des taux des impôts locaux.

Par rapport à 2019, les bases ont évolué de la manière suivante :

Type de Taxe	Base 2019	Base 2020
T.H.	2 155 000 €	2 185 000 €
T.F.B.	3 580 000 €	3 708 000 €
T.F.N.B.	200 700 €	200 300 €

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux que ceux de l'année 2019 à savoir :

Type de Taxe	Base 2020	Taux 2020	Produit 2020
T.H.	2 185 000 €	10,69 %	233 577 €
T.F.B.	3 708 000 €	22,55 %	836 154 €
T.F.N.B.	200 300 €	27,85 %	55 784 €
			1 125 515 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de voter les taux suivants :

-	Taxe d'Habitation :	10,69 %
-	Taxe Foncière Bâti :	22,55 %
-	Taxe Foncière Non Bâti :	27,85 %

9. Budget principal : décision modificative n°1.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2020

FUNCTIONNEMENT DEPENSES

Libellé de la dépense	Chap/Art	BP 2020 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	Objet de la modification	Article	DM 1	BP après DM 1
Virement à la section d'investissement	023/023	542 482,23 €	0,00 €	542 482,23 €	Augmentation de l'apport de la section de fonctionnement à la section d'investissement	023	519 683,30 €	1 062 165,53 €
Subvention C.C.A.S.	65/657362	8 016,00 €	0,00 €	8 016,00 €	Augmentation de la subvention au C.C.A.S.	657362	3 984,00 €	12 000,00 €
Subvention aux associations	65/6574	40 080,00 €	0,00 €	40 080,00 €	Besoin d'une subvention plus importante à la S.M.A. Bourchou (maître)	6574	25 920,00 €	65 000,00 €
							549 587,30 €	

FUNCTIONNEMENT RECETTES

Libellé de la recette	Chap/Art	BP 2020 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	Objet de la modification	Article	DM 1	BP après DM 1
Taxes foncières et d'habitation	73/73111	1 016 028,00 €	0,00 €	1 016 028,00 €	Réajustement de la prévision de recette après réception des bases des Impôts locaux 2020	73111	109 487,00 €	1 125 515,00 €
Dotations Globales de Fonctionnement	74/7411	148 800,00 €	0,00 €	148 800,00 €	Réajustement de la prévision de recette après réception des chiffres de l'Etat pour l'année 2020	7411	-12 667,00 €	136 133,00 €
Dotations de Solidarité Rurale	74/74121	44 800,00 €	0,00 €	44 800,00 €	Réajustement de la prévision de recette après réception des chiffres de l'Etat pour l'année 2021	74121	307,00 €	45 107,00 €
Reversement du budget annexe nouveau quartier urbain vers le budget principal	75/7551	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Reversement annuel de l'excédent du budget annexe nouveau quartier urbain	7551	725 000,00 €	725 000,00 €
							822 127,00 €	

INVESTISSEMENT DEPENSES

Libellé de la dépense	Op/Art	BP 2020 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	Objet de la modification	Article	DM 1	BP après DM 1
OP 120 - Chemins ruraux et voies douces	120/2151	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Nouveaux projets concernant la réfection de chemins ruraux et la création de voies douces	2151	340 000,00 €	340 000,00 €
OP 111 - Gymnase	111/2313	894 585,22 €	0,00 €	894 585,22 €	Ajout des projets de la dépense concernant l'aménagement d'un parking	2313	260 000,00 €	1 154 585,22 €
OP 130 - Garage aux Dîmes	130/2313	885 681,62 €	0,00 €	885 681,62 €	Prise en compte des avenants	2313	114 318,38 €	1 000 000,00 €
OP 330 - Restauration de la salle des amis de la mairie de Rots	330/2313	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Nouveau projet	2313	10 000,00 €	10 000,00 €
OP 340 - Salle polyvalente de Jasson	340/21318	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	Annulation du projet	2313	-350 000,00 €	0,00 €
OP 350 - Salle polyvalente de Sequeville-en-Bessin	350/21318	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	Annulation du projet	2313	-350 000,00 €	0,00 €
OP 360 - Ecole	360/2313	1 106 800,85 €	0,00 €	1 106 800,85 €	Prise en compte des dépenses uniquement sur l'année 2020	2313	-600 000,00 €	506 800,85 €
204 - Subventions d'équipements (fonds de concours)	204/2041512	1 642 166,66 €	0,00 €	1 642 166,66 €	Annulation de la prévision d'un fonds de concours pour l'aménagement d'une voie de contournement de la Commune de Rots	2041512	-1 500 000,00 €	142 166,66 €
21 - Immobilisation corporelles	21/2188	19 804,64 €	0,00 €	19 804,64 €	Nouveaux projets ne nécessitant pas la création d'une opération spécifique	2188	289 056,00 €	308 860,64 €
23 - Maisons de quartiers	23/2313	350 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €	Annulation du projet	2313	-350 000,00 €	0,00 €
							-2 136 625,62 €	

INVESTISSEMENT RECETTES

Libellé de la dépense	Chap/Art	BP 2020 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	Libellé de la recette	Article	DM 1	BP après DM 1
021 - Virement de la section de fonctionnement	021/021	542 482,23 €	0,00 €	542 482,23 €	Augmentation de l'apport de la section de fonctionnement à la section d'investissement	021	519 683,30 €	1 062 165,53 €
040 - Transfert entre sections	040/2111	1 939 028,33 €	0,00 €	1 939 028,33 €	Annulation de la prévision de reversement des recettes de vente des terrains de la future Z.A.C. des Roseaux du budget annexe nouveau quartier urbain vers le budget principal	2111	-1 939 028,33 €	0,00 €
10 - Dotations fonds divers	10/10222	535 620,07 €	0,00 €	535 620,07 €	Prise en compte des recettes de F.C.T.V.A uniquement pour l'année 2020	10222	-400 000,00 €	135 620,07 €
13 - Subvention d'investissement	13/1318	360 014,28 €	0,00 €	360 014,28 €	Annulation du reversement des avances sur participation de l'aménageur du nouveau quartier urbain qui n'aura pas lieu en 2020	1318	-350 000,00 €	10 014,28 €
21 - Vente de terrain	21/2111	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Régularisation erreur de saisie dans le logiciel. Cette recette avait été saisie à l'article 2111 du chapitre 040	2111	11 200,33 €	11 200,33 €
27 - Autres immobilisations financières	27/276348	663 580,26 €	0,00 €	663 580,26 €	Annulation de la prévision de reversement du report de l'excédent du budget annexe nouveau quartier urbain	276348	-578 480,92 €	85 099,34 €
16 - Emprunt	16/1641	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Prévision de contracter un nouvel emprunt	1641	600 000,00 €	600 000,00 €
							-2 136 625,62 €	

Le budget ainsi modifié est en suréquilibre de 272 539.70 € en section de fonctionnement.

Suite à la présentation, les remarques et questions sont les suivantes :

M. Thomas PAULMIER trouve étonnant qu'une telle décision modificative soit présentée au Conseil municipal sans travaux préalables en Commission finances.

M. Michel BOURGUIGNON répond que cette décision modificative a été travaillée en réunion avec Monsieur Didier BARREY, ancien responsable des trésoreries de Tilly-sur-Seulles et Bayeux, aujourd'hui formateur et que des questions pourront lui être posées lors d'une deuxième réunion.

M. Thomas PAULMIER s'étonne de voir que la subvention prévue pour le C.C.A.S. a été augmentée alors que ce budget est excédentaire. Il relève que les prévisions budgétaires du chapitre 21 (dépenses d'investissement sans opération) sont augmentées de 289 056.00 € sans qu'il y ait le détail des dépenses non prévues lors du budget voté le 24/02/2020. Il ne comprend pas non plus pourquoi il est prévu d'emprunter 600 000 € alors qu'il est également prévu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

M. Michel BOURGUIGNON explique que les 600 000 € d'emprunts permettront le financement des aménagements extérieurs du Gymnase (parking) et du mur d'escalade qui ne sont pas compris dans le marché. Les dépenses prévues au chapitre 21 sont augmentées pour permettre de financer la remise en état des chemins ruraux dont l'état est catastrophique (chemin des Marettes, Chemin de Balleroy, etc...).

Concernant le gymnase, il ajoute que l'attribution des créneaux de mise à disposition du Gymnase sera retravaillée. En effet, le Handball Club de Venois est très demandeur alors qu'il ne s'agit pas d'une association communale.

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, la Commune de Rots a le droit à un droit de tirage d'environ 250 000 € sur le budget de la C.U. Caen la mer pour des travaux de voirie. En 2020, il reste 170 000 € qui seront dépensés pour les projets suivants :

- sente des fontaines : aménagement des fossés et d'une voie douce.
- village de Secqueville-en-Bessin : effacement de réseaux.

Il poursuit en indiquant que l'Agence Routière Départementale (A.R.D. - Conseil départemental) prévoit d'élargir la route départementale 126 au niveau du carrefour avec un chemin qui mène à Bretteville l'Orgueilleuse.

Il termine en expliquant que c'est à contre cœur qu'il a été décidé de baisser de 600 000 € les prévisions de dépenses de l'année 2020 pour le projet d'agrandissement et de réhabilitation thermique de l'école. Il explique qu'il souhaite que le budget soit le plus sincère possible et que cette année, il n'y aura pas 1 106 800.85 € de dépenses sur l'école.

M. Thomas PAULMIER comprend la volonté de présenter un budget sincère mais trouve que ce principe n'est pas respecté en ce qui concerne les prévisions de travaux sur les chemins ruraux et ceux de l'école car il pense qu'il ne pourra pas y avoir beaucoup de dépenses sur ces projets en 2020.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 19 voix pour, 4 contre et 0 abstention, approuve cette modification budgétaire qui inclue l'autorisation au Maire de verser une subvention de 12 000 € au C.C.A.S.

10. Délibération : budget annexe nouveau quartier urbain - compte administratif 2019, affectation de résultat et budget primitif 2020.

Monsieur Franco DURATTI présente le projet de budget primitif du budget annexe nouveau quartier urbain pour l'année 2020.

Section de fonctionnement :

- dépenses	:	2 506 308.92 €
- recettes	:	2 506 308.92 €

Section d'investissement :

- dépenses	:	85 099.34 €
- recettes	:	85 099.34 €

BUDGET ANNEXE NOUVEAU QUARTIER BP 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<i>002 Déficit antérieur reporté</i>	- €
002 - Déficit de fonctionnement reporté N-1	- €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	725 000,00 €
6522 - Reversement excédent du BP annexe vers le BP principal	725 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 781 308,92 €
678 - Autres charges exceptionnelles	1 781 308,92 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 506 308,92 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<i>002 Excédent antérieur reporté</i>	578 480,92 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1	578 480,92 €
Chapitre 70 - Produits des services	1 927 828,00 €
7015 - Ventes de terrains	1 927 828,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 506 308,92 €
RECETTES - DEPENSES FONCTIONNEMENT	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
<i>001 - Excédent d'investissement reporté</i>	- €
001 - Déficit d'investissement reporté N-1	- €
Chapitre 16 - Emprunt et dettes assimilées	85 099,34 €
168748 - Autres communes	85 099,34 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	85 099,34 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
<i>001 - Excédent d'investissement reporté</i>	85 099,34 €
001 - Excédent d'investissement reporté N-1	85 099,34 €
Chapitre 16 - Emprunt et stock	- €
1641 - Emprunt	- €
168748 - Autres communes	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	85 099,34 €

RECETTES - DEPENSES FONCTIONNEMENT	0,00 €
---	---------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 du budget annexe nouveau quartier urbain tel que présenté ci-dessus.

11. Délibération : budget annexe lotissement rue Saint-Germain - compte administratif 2019, affectation de résultat et budget primitif 2020.

Monsieur Franco DURIATTI présente le projet de budget primitif du budget annexe lotissement rue Saint Germain pour l'année 2020.

BUDGET ANNEXE LOT ST GERMAIN BP 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<i>002 Déficit antérieur reporté</i>	- €
002 - Déficit de fonctionnement reporté N-1	- €
Chapitre 042 - Transfert entre sections	289 056,00 €
7133 - Terrains	289 056,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	289 056,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<i>002 Excédent antérieur reporté</i>	- €
002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1	- €
Chapitre 042 - Stockage	- €
71355 - Stockage	
Chapitre 70 - Produits des services	289 056,00 €
7015 - Ventes de terrains	289 056,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	289 056,00 €

RECETTES - DEPENSES FONCTIONNEMENT	0,00 €
---	---------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
<i>001 - Excédent d'investissement reporté</i>	289 056,00 €
001 - Excédent d'investissement reporté N-1	289 056,00 €
Chapitre 040 - Immobilisations en cours	380 990,00 €
3351 - Stockage	380 990,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	670 046,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
<i>001 - Excédent d'investissement reporté</i>	- €
001 - Excédent d'investissement reporté N-1	- €
Chapitre 040 - Immobilisations en cours	380 990,00 €
3354 - Stockage études	380 990,00 €
Chapitre 16 - Emprunt et stock	289 056,00 €
168748 - Avance remboursable de la Commune	- €
1641 - Emprunt	289 056,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	670 046,00 €

RECETTES - DEPENSES FONCTIONNEMENT	0,00 €
---	---------------

Section de fonctionnement :

- dépenses	:	289 056.00 €
- recettes	:	289 056.00 €

Section d'investissement :

- dépenses	:	670 046.00 €
- recettes	:	670 046.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement Saint-Germain tel que présenté ci-dessus.

12. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie et souscription d'un nouveau prêt.

Plusieurs chantiers de travaux onéreux sont en cours : construction d'un gymnase et rénovation de la Grange aux Dîmes. La majeure partie des recettes liée à ces projets devant arriver après la réalisation des travaux, il y a un besoin temporaire de trésorerie.

Plusieurs banques ont été contactées pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie. La proposition suivante est présentée :

Banque	Crédit agricole
Caractéristiques	Montant plafonné : 1 000 000 €
	Durée : 12 mois
	Taux : Euribor (3 mois moyennés m-1 flooré à 0 %) : 0.500%
Mouvements de fonds	Mise à disposition : demande adressée 2 jours ouvrés avant la mise à disposition par e-mail ou par fax
	Demande adressée 2 jours ouvrés avant la date de remboursement par e-mail ou par fax. Procédure débit d'office
	Tirages : montant minimum de 5 000 €
Facturation	Date valeur : jour d'enregistrement de mise à disposition des fonds à J+2
	Facturation trimestrielle à terme échu
	Modalités de décompte : 365 jours
	Frais de dossier : 500.00 € (facturés à la mise en place de trésorerie)
	Frais de mise en place de l'ouverture de crédit : 0.20 % l'an facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie soit 2 000 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour, 1 contre et 3 abstentions autorise Monsieur le Maire à :

- demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € au Crédit Agricole dans les conditions présentées ci-dessus,
- à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec le Crédit Agricole,
- à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive du Crédit Agricole.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour l'ouverture d'un prêt de 600 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 19 voix pour, 4 contre et 0 abstention donne son accord pour un emprunt de 600 000 €.

Il s'agit d'un accord de principe, Monsieur le Maire demandera une nouvelle fois l'autorisation du Conseil municipal quand le type d'emprunt et la banque auront été choisis.

13. Information : point gymnase, mur d'escalade et parking autour du gymnase.

La construction du Gymnase s'achèvera à la fin de l'année. L'assistant à maîtrise d'ouvrage prépare le dossier de consultation pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux d'aménagement du mur d'escalade. Les plans du parking extérieur réalisés par la société Vert Latitude n'ont pas été validés par les services de la C.U. Caen la mer car le plan de déplacement de la ligne de bus Twisto ne leur convient pas.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Francis JULIEN de proposer un plan respectant les règles imposées par Twisto pour les lignes de bus de ville.

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau vestiaire et le nouveau terrain de football n'ont toujours pas été inaugurés. Il souhaite que tout le complexe sportif porte le nom du joueur de football natif de Rots Benoît COSTIL comprenant, le gymnase, le vestiaire et le terrain de football avec l'organisation de matchs de gala (handball et de football). La présence de Benoît COSTIL est attendue.

14. Information : autorisation pour la mise en place de l'application COFONDER.

Monsieur le Maire rappelle que l'application COFONDER permettra d'améliorer la communication avec les administrés. Elle facilitera la gestion des demandes des habitants en termes de travaux, de signalement d'un problème, etc... Elle permettra également d'effectuer un premier pas vers l'idée d'un budget participatif où les habitants pourront être moteurs et acteurs des décisions sur certains projets.

Il demande l'accord de principal du Conseil municipal pour la mise en place de cette application.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mettre en place l'application COFONDER.

15. Information des maires délégués et des adjoints au Maire.

Monsieur Guillaume FORTIER, adjoint au Maire en charge des ressources humaines explique qu'il a rencontré tous les services avec M. David CARRÉ, secrétaire général. Des entretiens individuels ont débuté. Le but est d'échanger pour améliorer l'organisation générale des services et d'expliquer les souhaits de la nouvelle équipe municipale. Les agents doivent être fier de porter le projet communal.

Madame Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, maire déléguée de Rots en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse a rencontré Mme ROY, animatrice du Relais d'Assistante Maternelle (R.A.M.) l'Oasis en présence de Mme Cathy MAUGENDRE, responsable du site périscolaire de Rots, de M. Alain DELHOMMEAU, conseiller municipal et de Mme Marie HERVIEU.

Elle présente le R.A.M. de l'Oasis.

Nombre d'assistantes maternelles 76 sur 5 communes : Cairon, Thue et Mue (village de Cheux), Lasson, Rots (village de Rots et Lasson), Rosel et St-Manvieu-Norrey. Le village de Secqueville-en-Bessin fait partie du secteur du R.A.M. de l'Escalé alors qu'il se situe dans la Commune nouvelle de Rots.

Missions :

- accompagnement, échange avec les assistantes, ateliers d'éveil, de motricité avec les enfants, proposition de stage, de sortie. Durant la période de confinement, le R.A.M. de l'Oasis a organisé le télétravail avec l'objectif de répondre aux diverses demandes des parents et des assistantes maternelles. L'association a dû répondre et rassurer les deux parties.

- gestion du stress pour les enfants y compris celui des assistantes maternelles qui ont dû appliquer les règles sanitaires. Une prochaine intervention est prévue le 30 juin de 20h00 à 21h45 avec les assistantes maternelles en présence d'une psychologue. Un point a été avec Mme Cathy MAUGENDRE pour la désinfection des toilettes adulte du Bâtiment Enfance Jeunesse (B.E.J.).

Tous les ans, au mois de mars, est organisée une réunion en présence de la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F.), du Conseil départemental du Calvados, de l'association Famille rurale, des gestionnaires du R.A.M. et des élus pour présenter le bilan comptable de l'année civile écoulée et le rapport d'activité.

Monsieur Gérard VARLET, maire délégué de Secqueville-en-Bessin en charge des espaces publics informe les conseillers municipaux que les gens du voyage sont partis le week-end précédent. L'entreprise Pinçon Paysage a repris son travail d'entretien des espaces verts de compétence communale.

Monsieur Franco DURICCI, maire délégué de Lasson souhaite que les habitants de son village le connaissent mieux. Il aimerait communiquer pour se présenter.

16. Tour de table.

Madame Laetitia BLIN, conseillère municipale présente les travaux de la Commission « Communication ». Il y aura un « bulletin municipal » une fois par an, une « lettre municipale » une fois par mois avec un premier exemplaire le 1^{er} juillet et enfin un fascicule intitulé « Bien vivre ensemble à Rots » qui sortira fin septembre. Le guide des associations sera actualisé. Elle remercie Mme Annie THIBAUT pour son aide.

Monsieur Alain FAVRE, conseiller municipal souhaite qu'un règlement intérieur soit rédigé pour le fonctionnement des Commissions.

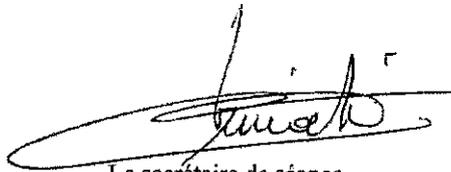
Questions diverses.

Monsieur le Maire fait un point rapide sur l'actualité :

- suite à la période de confinement due à la pandémie de COVID-19, la C.U. Caen la mer a des craintes pour la santé financière des entreprises de son territoire,
- le budget transport de la C.U. Caen la mer est en déficit,
- un agenda partagé avec toutes les réunions des élus sera bientôt consultable de l'extérieur à partir du NAS de la mairie de Rots,
- un ordinateur portable a été commandé au prestataire informatique pour le bureau du Maire. Il est à disposition pour tous les membres de la municipalité qui souhaitent l'utiliser,
- il a été demandé de modifier le système de chauffage électrique au sol initialement prévu dans le marché car le risque d'avoir une forte consommation d'énergie est trop important,
- une réflexion générale sur le coût énergétique des bâtiments communaux va être mise en place,
- une discussion a été entamée avec le propriétaire du terrain situé à côté de la place Ernest Geslin (village de Rots) concernant l'organisation d'un futur marché de produits locaux sur la place,
- une réunion de présentation avec Mme Véronique MARTINEZ, conseillère départementale sera bientôt organisée,

Monsieur le Maire termine en listant les réunions de la semaine en cours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.



Le secrétaire de séance
Franco DURIATTI



Le Maire
Michel BOURGUIGNON